



Est-ce du harcèlement ou pas ?

Par **PaRemy**, le **10/03/2010** à **15:25**

Bonjour à tous

ci-dessous, LRAR envoyée à mon employeur:

Vous trouverez ci-dessous quelques points qu'il m'a semblé important de rappeler afin de mieux appréhender la situation actuelle. « procédure de licenciement pour inaptitude »

1. Après l'agression et le dépouillement dont j'ai fait l'objet au mois de mai sur la voie publique, dans mes horaires de travail, et dont vous avez le procès-verbal de dépôt de plainte, vous m'avez prélevé sous forme d'acompte la somme de cent euros par mois malgré mon opposition.

Je vous demande le remboursement immédiat des retenues que vous avez illégalement opérées sur mes salaires

2. Le 10 septembre 2009, suite à une agression verbale d'une employée, j'ai exercé un droit de retrait, et vous ai adressé un courriel dans lequel je vous détaillais la situation et vous demandais de prévoir une médiation afin de retrouver un climat de travail serein. Aucune réponse et aucune suite n'y a été donnée.

3. Le 21 septembre 2009, ne sachant pas quoi faire devant ce silence,, je vous adresse une deuxième demande de médiation. Votre réponse fût de me reprocher une désorganisation dans l'entreprise suite à l'exercice de mon droit de retrait

4. Lors de mon accident du 22 septembre 2009, la situation ne s'est pas améliorée, difficultés à obtenir les documents obligatoires, propos tendant à me faire comprendre que cet accident n'en est pas un, courriel me disant que je vais très bien, que je ne suis pas blessé, etc.

5. Alors que je suis en arrêt, dans ma souffrance, vous n'hésitez pas à me réclamer des documents

6. Lors de la première visite de reprise, le 9 février 2010, suite à mon inaptitude à mon ancien poste, vous avez une obligation de rechercher sérieusement un reclassement. Votre propos,

a été le suivant : « je pourrais te trouver un autre emploi dans la société, mais je pourrais te pourrir la vie jusqu'à la démission » Pour moi, c'est une tentative d'intimidation voire une menace. Depuis, l'inaptitude a été confirmée.

Je vous demande que cesse toute menace concernant ce reclassement.

Copie envoyée à l'T

Questions:

est-ce du harcèlement ?

a-t-il rempli ses obligations de sécurité envers moi?

Que faire ?

Merci à tous ceux qui prennent du temps pour répondre

Par **fabienne034**, le **10/03/2010** à **15:52**

bonjour,

ça y ressemble il faut comparer votre situation avec la jurisprudence,

pour tout savoir sur la jurisprudence du harcèlement:

<http://www.fbis.net/harcelement.htm>

Par **PaRemy**, le **10/03/2010** à **16:19**

Merci de votre réponse et pour ce lien très instructif